



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SÉANCE DU 9 JUILLET 2025**

**N° 2025 0079**

L'An Deux mille vingt-cinq, le 9 juillet 2025 à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 2 juillet 2025, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents :** René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Françoise VILLARD

**Absents :** Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE, Arnaud JOLY

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	11
Votes pour :	11
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

\*\*\*\*\*

**Objet : Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AC 135**

Monsieur le Maire indique que la commune de Champagny en Vanoise est propriétaire de la parcelle cadastrée AC 315 située dans le lotissement du Tremblay.

La commune a été sollicitée en 2017 par Monsieur Yves JOLY qui souhaite bénéficier d'un droit de passage pour accéder à sa parcelle n°AC 314.

A ce jour, aucune délibération n'a été prise pour autoriser Monsieur le Maire à signer la servitude de passage.

Cependant d'autres riverains étaient intéressés par l'acquisition de cette parcelle. Par ailleurs, elle est actuellement utilisée comme décharge à neige.



A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal:

- DECIDE d'organiser une réunion avec les différentes parties concernées, mais ne DONNE PAS suite à la demande de servitude de passage.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,**  
**René RUFFIER LANCHE**

